

Informations de base	
2019/2635(DEA) DEA - Procédure d'acte délégué	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur
Zones viticoles où le titre alcoométrique peut être augmenté, les pratiques œnologiques autorisées et les restrictions applicables à la production et à la conservation de produits de la vigne, le pourcentage minimal d'alcool pour les sous-produits et leur élimination, et la publication des fiches de l'OIV Complétant 2011/0281(COD) Subject 3.10.06.08 Vin, boissons alcoolisées et non-alcoolisées	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	AGRI Agriculture et développement rural		